

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

**Date de la convocation :**

3 avril 2023

**Date d'affichage**

3 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Étaient présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Pierrick BARON, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Conseillers.

**Était absente excusée :** Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

**OBJET DE LA DELIBERATION N°31/2024 : OFFRE SEM ORCHESTR'AM VESTIAIRES ET TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE**

Monsieur Le Maire réalise un point sur le planning envisageable pour la mise en chantier du terrain de football synthétique.

Il insiste sur la complexité de ce projet notamment sur le type de vestiaires choisis (modulaires).

La collectivité souhaite être assistée par Orchestr'Am Pays de Fougères, qui, lui apportera l'ingénierie et l'expertise adéquate pour mener à bien son projet de terrain de football synthétique. Cette prestation correspond à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'intervention de la Sem Orchestr'Am fera l'objet de l'établissement de bons de commande (à la demande, suivant les besoins techniques, administratifs et opérationnels...).

**Prix journalier : 500 € HT /Jour**

**Réunion : 250 € HT / par réunion**

**Un 1<sup>er</sup> Bon de commande est rédigé dans les conditions suivantes :**

-Vérification et lancement du marché de travaux pour la création d'un terrain de football synthétique et de ses vestiaires

-Recherche, dépôt et suivi des demandes de subventions

**4 Jours et 3 Réunions**

**TOTAL : 2 750.00 € HT (vestiaires + terrain de football synthétique)**

**Après délibération, le conseil municipal :**

- **VALIDE** cette dépense de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEM Orchestr'Am du Pays de Fougères, marché à bon de commande
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN  
Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024 Publié le <b>18 AVR. 2024</b> ID : 035-213503246-20240409-31_2024-DE
---

Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire, Denis CHOPIN

